

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

63 ROCHESTER
SNC au capital de 1 000 euros
Siège Social : 75 rue de l'Alma
35000 RENNES
979 913 969 RCS RENNES

ci-après dénommée la « **Société** »

PROCÈS-VERBAL
DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 16 juillet 2026

Les soussignées :

. la SAS **GROUPE BATISSEURS D'AVENIR** (821 353 315 RCS NANTES),
titulaire de.....10 parts
. la SARL **MFM FINANCES** (428 874 234 RCS RENNES),
titulaire de.....45 parts
. la SAS **CIFRA** (413 026 550 RCS RENNES),
titulaire de.....45 parts

Seuls associés de la Société, et représentant en tant que tels, la totalité des actions composant le capital de la Société (ci-après les « **Associés** »),

Après avoir rappelé que le § 22 des statuts de la Société dispose que les décisions collectives « peuvent également résulter d'un acte sous seing privé ou notarié signé par tous les associés »,

Ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

1. Agrément des projets de cessions de parts sociales
2. Changement de cogérant
3. Modification statutaires corrélatives
4. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Cessions de parts sociales de la Société

PREMIÈRE DÉCISION

Les Associés, après avoir pris connaissance de :

- l'intention que leur a exprimée la société MFM FINANCE de céder 45 parts sociales, à valeur nominale de 10 euros, à la société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, SAS au capital de 36 012 680 Euros, dont le siège social est à Nantes (44000), 1 ter mail Pablo Picasso, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le n° 821 353 315
- l'intention que leur a exprimée la société CIFRA de céder 43 parts sociales, à valeur nominale de 10 euros, à la société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, SAS au capital de 36 012 680 Euros, dont le siège social est à Nantes (44000), 1 ter mail Pablo Picasso, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nantes sous le n° 821 353 315

- l'intention que leur a exprimée la société CIFRA de céder 2 parts sociales, à valeur nominale de 10 euros, à la société HS FINANCES, SASU au capital de 30 000 €uros, dont le siège social est à Saint-Grégoire (35760), 3 allée des Hautes Ruelles, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le n° 851 990 754

déclarent agréer ces cessions, à compter de ce jour et d'en modifier en conséquence les statuts.

Changement de cogérant

DEUXIÈME DÉCISION

Les Associés,

Après avoir pris connaissance de la démission de Monsieur Antoine TURMEL de son mandat de cogérant de la Société à effet de ce jour,

Décident à l'unanimité de nommer, à compter de ce jour, et sans limitation de durée :

- BATI ARMOR, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 75 rue de l'Alma, 35000 Rennes, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 503 365 397,

en qualité de cogérant de la Société.

Le mandat de cogérant de la société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, nommée à cette fonction par les statuts constitutifs du 15/09/2023, est maintenu.

Mise à jour des statuts

TROISIÈME DÉCISION

Les Associés,

Décident, en conséquence, de modifier :

- l'article 8 des statuts de la manière suivante :

« Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

- La Société **GROUPE BATISSEURS D'AVENIR**, 98 parts sociales,
Numérotées de 1 à 98, ci 98 parts

- La Société **HS FINANCES**, 2 parts sociales,
Numérotées de 99 à 100, ci 02 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts sociales. »

- l'article 16.1 des statuts de la manière suivante :

« [...]

Sont nommés co-gérants de la société :

- la société GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, RCS NANTES 821 353 315, dont le siège social est 1 ter mail Pablo Picasso 44000 NANTES, représentée par la société SAVEY FINANCES, Présidente, elle-même représentée par Monsieur Damien SAVEY, Président
- la société BATI ARMOR, RCS RENNES 503 365 397, dont le siège social est 75 rue de l'Alma 35000 RENNES, représentée par la société SAVEY FINANCES, Directrice Générale, elle-même représentée par Monsieur Damien SAVEY, Président »

Les Associés adoptent, article par article puis dans leur globalité, les statuts de la Société, dont un exemplaire demeurera annexé au présent procès-verbal (**Annexe**).

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

QUATRIÈME DÉCISION

Les Associés donnent tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

De tout ce que dessus, les Associés soussignés ont établi et signé le présent procès-verbal.



Pour la SAS **GROUPE BATISSEURS D'AVENIR**,
Représentée par la SASU SAVEY FINANCES, présidente,
Elle-même représentée par M. Damien SAVEY, président



Pour la SARL **MFM FINANCE**,
Représentée par M. Michel DERLY, gérant



Pour la SAS **CIFRA**,
Représentée par M. François TRAVERS, président

« Bon pour acceptation des fonctions de cogérant de la Société »



Pour la SAS **BATI ARMOR**,
Représentée par la SAS GROUPE BATISSEURS D'AVENIR, présidente,
Elle-même représentée par la SASU SAVEY FINANCES, présidente,
Elle-même représentée par M. Damien SAVEY, président